

## PROCURATION-CESSION

Le/la soussigné/e :

Nom (selon le livret de famille ou la carte d'identité) \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

né/e le \_\_\_\_\_

représenté/e par (représentant légal / curateur) \_\_\_\_\_

adresse du représentant légal / curateur \_\_\_\_\_

agissant  pour moi-même

pour le/les enfant/s (en tant que représentant/e légal/e) :

	Nom	Prénom	Date de naissance
<b>Enfant 1</b>			
<b>Enfant 2</b>			
<b>Enfant 3</b>			
<b>Enfant 4</b>			

déclare donner **procuration avec pouvoir de substitution** à l'Etat du Valais, Service de l'action sociale / Bureau de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (BRACE) (anciennement nommé Bureau de recouvrement et d'avances des pensions alimentaires, BRAPA), conformément à la loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien (LRACE) et à l'ordonnance sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien (ORACE).

pour effectuer tous les actes jugés utiles à l'encaissement des contributions d'entretien dues aux enfants et à moi-même, notamment :

- agir par toute voie judiciaire ou extra-judiciaire;
- engager et mener toutes procédures et rédiger les écritures y relatives;
- la/le représenter devant toutes juridictions civiles, pénales ou administratives;
- déposer ou retirer une plainte pénale pour violation d'une obligation d'entretien;
- prendre toutes conclusions;
- plaider, transiger;
- engager des poursuites et requérir des séquestres;
- produire dans toutes faillites;
- requérir les avis au débiteur;
- recevoir les paiements.

déclare **céder** à l'Etat du Valais, Service de l'action sociale / Bureau de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (BRACE), **mes droits pécuniaires, ainsi que ceux de mes enfants**, à l'encontre de la personne débitrice des contributions d'entretien à concurrence de la **totalité du montant** :

- **des contributions d'entretien échues depuis le début de la période de recouvrement admise par le BRACE;**
- **des contributions d'entretien qui échoiront durant la validité de la présente procuration-cession.**

La présente cession donne pouvoir au BRACE de procéder en son propre nom au recouvrement de la contribution d'entretien arriérée, courante et future, due à la créancière/au créancier et ses enfants.



**Identité complète de la personne qui doit payer la pension alimentaire (personne débitrice)**

Nom et prénom \_\_\_\_\_

fil(s)/fil(le) de \_\_\_\_\_

domicile (si connu) \_\_\_\_\_

employeur (si connu) \_\_\_\_\_

**Déclaration d'engagement**

Le/la soussigné(e) s'engage :

1. à **n'entreprendre aucune démarche**, elle/lui-même ou par l'intermédiaire d'avocat/s, fiduciaire/s, agent/s d'affaires ou tiers, en vue d'obtenir directement le versement des contributions d'entretien courantes dues ou le recouvrement d'arriérés de contributions d'entretien, visées par le présent document;
2. à informer **immédiatement** le BRACE, au cas où tout ou partie des montants de la contribution d'entretien seraient versés **directement** (sans que le montant ne transite par le BRACE) à la personne créancière des contributions d'entretien. En effet, tous les montants visés par le présent document doivent être versés au BRACE;
3. à informer **immédiatement** le BRACE de tout changement intervenant dans sa situation financière et personnelle, ainsi que dans celle des personnes vivant avec lui/elle, tel que revenu (salaire, allocations familiales, prestation actuelle ou à venir d'une assurance sociale ou privée, bourse d'étude), formation professionnelle des enfants, fortune, changement d'employeur, mariage, remariage, concubinage avec un tiers, changement d'adresse, etc.;
4. à informer **immédiatement** le BRACE d'un versement actuel ou à venir d'une rente complémentaire enfant (mineur ou majeur), provenant d'une assurance sociale/privée;
5. à informer **immédiatement** le BRACE de tout changement de domicile d'une des personnes devant recevoir la contribution d'entretien. En effet, si le créancier déménage dans un autre canton, l'intervention du BRACE prend fin à la date de départ, pour les prestations futures;
6. à informer **immédiatement** le BRACE de la connaissance de tout changement de domicile ou changement d'employeur de la personne devant payer la pension alimentaire (débiteur);
7. à informer **immédiatement** le BRACE de toute modification de la convention, de l'ordonnance ou du jugement en vigueur, ainsi que de toutes procédures judiciaires en cours pour autant qu'elles visent la modification de l'obligation d'entretien;
8. à transmettre au plus vite les documents utiles au calcul du droit aux avances. En effet, les avances ne peuvent débuter qu'à partir du mois suivant la réception de ces documents. Ce principe concerne également le renouvellement des avances.

Le/la soussigné(e) déclare avoir été rendu(e) attentif/attentive au fait que la violation des engagements figurant ci-dessus peut entraîner la **suppression des avances consenties, l'obligation de rembourser les avances indûment touchées et la clôture du dossier.**

**Prorogation de for et droit applicable**

Pour tout différend ou litige qui résulterait du présent document, le/la soussigné(e) déclare accepter expressément la compétence des tribunaux du siège du BRACE et l'application du droit suisse et du droit valaisan.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des obligations découlant du présent document et certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Signature du/de la requérant/e \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal/curateur \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_